

Paris, le 17 DEC. 2014

Monsieur le Député,

Cheer Jean Yves,

En réponse à votre courrier et à la suite de notre échange lors de la conférence environnementale, je voudrais vous remercier pour votre implication au service de la filière forêt-bois.

Cette filière joue un grand rôle dans notre pays grâce aux 400.000 emplois qu'elle crée comme aux multiples services qu'elle rend à la collectivité en termes de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité ou d'accès à des espaces de récréation. Vous rappelez d'ailleurs les avancées accomplies depuis le début de la mandature pour la structurer, renforcer le cadre législatif qui la régit, améliorer encore le dispositif fiscal dont elle bénéficie et conforter l'Office national des forêts, fondement d'un service public des forêts.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions issues de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt va intervenir au cours de l'année 2015 et permettre d'améliorer la gestion des forêts afin de les protéger mais aussi de faciliter la sortie de bois pour assurer un approvisionnement satisfaisant des utilisateurs d'aval, et en particulier des scieurs.

L'année 2015 va également être marquée par la préparation d'un accord international permettant de limiter les effets du réchauffement climatique à l'occasion de la COP 21 qui se tient à Paris en décembre 2015. Le rôle de séquestration du carbone de la forêt devra être reconnu.

Pour réussir la transition énergétique, cette filière devra être mobilisée, ce qui passe notamment par l'amélioration des disponibilités en bois pour approvisionner les chaudières. Comme cela a été affirmé lors de la conférence environnementale, le fonds chaleur pourra financer l'amélioration de la desserte des massifs forestiers approvisionnant les installations de production de chaleur, comme le reboisement et l'amélioration des peuplements forestiers pauvres pour des surfaces de 15.000 à 20.000 ha par an pour un montant de près de 30 M€ en 2015 qui s'ajoutera aux actions conduites par le ministère de l'agriculture dans le cadre du fonds stratégique bois-forêt. L'ensemble des crédits nationaux et communautaires en faveur du reboisement et de la mobilisation du bois représentera environ 70 M€ en 2015 et 80 M€ en 2016 et constituera un effort considérable pour encourager le reboisement et inciter les propriétaires à effectuer des coupes pour améliorer les peuplements.

Monsieur Jean-Yves CAULLET
Député
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Dans le contexte budgétaire actuel, il s'agit d'un signal important en direction de cette filière qui, de son côté, doit poursuivre son effort de structuration, par exemple en unifiant son organisation interprofessionnelle et en se mobilisant autour du programme national de la forêt et du bois, des programmes régionaux prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt comme dans le cadre du contrat stratégique qui doit être signé le 16 décembre

2015 marquera également le renouvellement du contrat d'objectifs et de performances de l'Office national des forêts (ONF) qui fêtera ses 50 ans. Il s'agira donc de fixer, en lien avec les communes forestières, les objectifs de cet établissement public ainsi que les moyens nécessaires à son financement. Je suis convaincu que nous serons en capacité de tracer des perspectives pour que l'ONF demeure un élément de stabilité dans l'approvisionnement en bois du secteur de la transformation et continue de jouer son rôle de protection de la forêt et de la biodiversité car cette double fonction est au cœur de son identité. Je serai attentif à ce que les personnels qui constituent sa richesse soient associés aux discussions.

Je réfléchis à une initiative à prendre dans ce secteur au cours de l'année 2015 et serai attentif aux propositions que vous pourrez me faire en la matière.

En vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de cette filière, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement



François HOLLANDE